



DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

ARRETE N° AR_2025_072

**Arrêté de réglementation de la circulation
Cérémonie Commémorative de l'Armistice
du 11 novembre 1918**

Monsieur le maire de la commune de Cunac (Tarn)

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

- Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918 qui aura lieu **le Mardi 11 novembre 2025 à 17h00** et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-bourg, de réglementer la circulation à l'occasion de cette manifestation,

- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 - A compter de 16h45 et jusqu'à 17h30, **le Mardi 11 novembre 2025** la circulation sera interdite sur la Grand'Rue entre la rue des Ecoles et la Place du Mail pour la cérémonie protocolaire aux Monuments aux Morts. La déviation se fera par la rue des Ecoles, la rue du Bourg, la Place du Mail et vice versa.

Article 2 - La signalétique correspondante sera mise en place.

Article 3 - La brigade de gendarmerie de Villefranche, les services municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cunac, le 22 Octobre 2024

Le Maire

Marc VENZAL

